

## DÉCISION N° 192 / 2024

confiant mandat spécial à Monsieur Pascal HUBER

Nous soussigné, François GROSDIDIER, Président de L'Eurométropole de Metz

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération en date du 15 juillet 2020, par laquelle le conseil de l'Eurométropole de Metz a donné délégation à son Président,

Considérant l'intérêt de cette mission pour l'Eurométropole de Metz

### DÉCIDONS :

- de confier mandat spécial à Monsieur Pascal HUBER, Conseiller délégué de l'Eurométropole de Metz, pour participer au 44<sup>ème</sup> Congrès de l'Association internationale des Maires francophones qui se tiendra du 22 au 24 mai 2024 à Lausanne.

De prendre en charge les frais éventuels engagés dans le cadre de cette mission.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

057-200039865-20240516-Decis192-2024-AU

Accusé certifié exécutoire

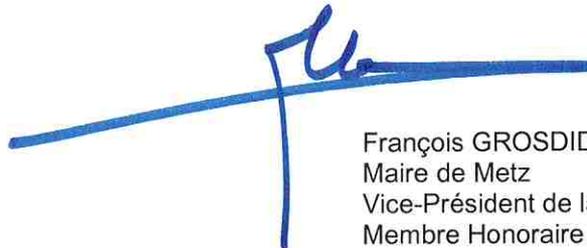
Réception par le préfet : 17/05/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



Fait à Metz, le 16 MAI 2024

Le Président



François GROSDIDIER  
Maire de Metz  
Vice-Président de la Région Grand Est  
Membre Honoraire du Parlement